



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Mardi 22 octobre 2019 à 20h00

Conseillers élus : 12

Conseillers présents : 10

Absents : 1

Excusé : 1

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux octobre les membres du Conseil municipal de la Commune d'Obenheim se sont réunis à la salle du Conseil située en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée, par voie électronique, par le M. le Maire Rémy SCHENK le 18 octobre 2019, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Rémy SCHENK, Bruno HEILBRONN, Florence ZEYSSOLFF, Danièle AMIOT, Jean-Claude BERRUER, Nadine GEYER, Dominique LEHMANN, Jeanine RICCOBENE, Gérard SPANIER, Valérie VALIAME.

Excusé : ✓ Nicolas MULLER procuration à Bruno HEILBRONN

Absent : ✓ Christophe STUPFLER

Également présente : Anne KAUFFMANN, Secrétaire Générale.

ORDRE DU JOUR

- Point 1 :** Désignation du secrétaire de séance
- Point 2 :** Approbation du PV du 17 septembre 2019
- Point 3 :** Décision modificative d'ordre non budgétaire
- Point 4 :** Demande de location de la salle des fêtes à titre gracieux
- Point 5 :** Cotisation association des maires du Canton d'Erstein
- Point 6 :** Admission en non-valeur
- Point 7 :** Indemnité de Conseil au comptable
- Point 8 :** Fête des seniors
- Point 9 :** Cession d'un parking
- Point 10 :** Approbation du rapport de la CLECT
- Point 11 :** Communications et informations diverses

La séance est ouverte à 20h09 sous la présidence de M. Rémy SCHENK, Maire d'OBENHEIM.

M. le Maire accueille le Conseil Municipal et indique l'attribution des pouvoirs pour cette séance.

L'appel nominal fait apparaître sur un effectif de 12 conseillers municipaux, 10 présents, 1 pouvoir attribué, le quorum fixé à la moitié de l'effectif soit 7 est atteint.
M. le Maire propose d'aborder les points à l'ordre du jour.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance,

ET conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les Conseils Municipaux des communes d'Alsace-Moselle.

Désigne, à l'unanimité, Madame Anne KAUFFMANN, Secrétaire Générale, comme secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal du 17 septembre 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17.09.2019 est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées. Il est procédé à sa signature.

3. Décision modificative d'ordre non budgétaire : budget principal

Les décisions modificatives présentées ce jour en séance proposent des ajustements d'écritures d'ordre non budgétaires du budget principal, sans toutefois en modifier l'équilibre général.

Les opérations d'ordre non budgétaires participant à la mise à jour de l'inventaire et de l'état de l'actif sont les suivants :

BP Principal : INVESTISSEMENT

Parcelle E n°109 (52 ca)

Article (chap)	Montant
2115 (041)	+ 1 600,00
1021 (041)	+1 600,00

Parcelle n°1386 section B (41,79 ares)

Article (chap)	Montant
2115 (041)	+83 580
1021 (041)	+83 580

Parcelle n°825 et 999 section B

Article (chap)	Montant
2115 (041)	+117 700
1021 (041)	+117 700

L'Assemblée valide à l'unanimité les ajustements d'écritures d'ordre non budgétaires du budget principal.

4. Demande de location de la salle des fêtes à titre gracieux

M. le Maire procède à la lecture du courrier de M. Jean-Louis KUNTZMANN, il fait état de son souhait d'organiser un concert-chorale l'après-midi du dimanche 29 mars 2020 au profit de la recherche pour la maladie de Lyme.

L'Assemblée sensibilisée par cette action au profit de la recherche ;
Décide d'octroyer à titre gracieux la location de la salle des fêtes pour le dimanche 29 mars 2020, restera à la charge du demandeur un solde de 100e pour l'entretien.

5. Cotisation association des Maires du canton d'Erstein

M. le Maire rappelle à l'Assemblée le fonctionnement de l'Amicale des Maires du canton d'Erstein dont il est le Président. Cette association a pour mission de favoriser la convivialité et l'animation des collectivités dans le cadre du canton d'Erstein.

L'Amicale organise notamment depuis quelques années, le déplacement des Maires ou Adjoints au congrès national de l'Association des Maires.

Les ressources financières de l'Amicale sont constituées de cotisations des membres et des subventions que peuvent lui accorder les collectivités locales.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant 150 € à l'Amicale des Maires du Canton d'Erstein correspondant à une cotisation pour l'année 2019.

6. Admission en non-valeur

M. le Maire présente au Conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 162,11 €, réparti sur 6 titres de recettes émis entre 2014 et 2017, sur le budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet des tableaux n° 23779700233 et 4081500233.

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur ces titres de recettes et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2020 à l'article 6541 – créances admises en non-valeur.

7. Indemnité de conseil allouée au comptable public

Vu l'article 97 de la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les dispositions instituées par le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 et par l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le Conseil Municipal décide :

✓ de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

✓ d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2019,

✓ d'accorder l'indemnité de conseil qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et qui sera attribuée à M. REYDEL, Trésorier soit un montant de 416,70 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8. Fête des Séniors

M. le Maire cède la parole à Mme Florence ZEYSSOLFF pour la présentation de cette partie.

Mme ZEYSSOLFF rappelle à l'assemblée que la Fête des Seniors aura lieu dimanche 1er décembre, les invitations seront envoyées début novembre.

Des danseuses de la troupe Evi'danse de Gerstheim seront présentes lors de cette fête ainsi que l'animateur M. Guy SCHWOOB. Le service sera assuré par les membres du Conseil Municipal et les agents communaux, le repas sera réalisé par un restaurateur local.

Le Conseil Municipal accorde la prise en charge financière de cette journée dont les crédits sont inscrits à l'article 6257 du budget primitif de la commune.

9. Cession d'un parking

Compte-tenu des informations manquantes, et le dossier n'étant pas complet M. le Maire propose d'ajourner ce point. Une délibération sera prise ultérieurement.

Adopté à l'unanimité.

10. Approbation du rapport de la CLECT 2019

M. le Maire précise que les travaux menés par la CLECT durant l'année 2019 ont conduit à la validation du rapport de la CLECT lors de la réunion du 11 septembre 2019.

Les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- le vote des charges transférées au titre des compétences « allocation vétéran (communes de l'ex CoCoBen) », « ALSH Erstein et Schaeffersheim », « Petite Enfance Erstein », « Fourrière », Eaux Pluviales de l'ex CC pays d'Erstein) », « Gendarmerie d'Erstein »,

- le vote des charges restituées au titre des compétences « Point lecture Daubensand ».

Considérant que les travaux menés par la CLECT durant l'année 2019 ont conduit à la validation du rapport de la CLECT lors de la réunion du 11 septembre 2019,

Considérant que le rapport est soumis à l'approbation des communes,

Considérant que les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- le vote des charges transférées au titre des compétences « allocation vétéran (communes de l'ex CoCoBen) », « ALSH Erstein et Schaeffersheim », « Petite Enfance Erstein », « Fourrière », Eaux Pluviales de l'ex CC pays d'Erstein) », « Gendarmerie d'Erstein »,

- le vote des charges restituées au titre des compétences « Point lecture Daubensand ».

Après avoir examiné les différentes propositions du rapport, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT.

11. Points divers

Cession de terrain :

M. le Maire fait un point sur les dernières cessions de terrains et présente l'avancement des projets.

PLU :

M. le Maire fait lecture des réponses réceptionnées dans le cadre du PLU.

Sécurité :

Mme RICCOBENE fait part des difficultés de certains riverains empruntant le trottoir rue du Général Walther. En effet, celui-ci est trop étroit pour permettre un accès facilité avec une poussette. Il est décidé de déplacer le grand pot de fleurs situé au niveau du garage.

La séance est levée à 22h45.

La date du prochain conseil est fixée au mardi 3 décembre 2019